



Magazine trimestriel de la Délégation 35

TROISIEME TRIMESTRE 2023

Edito

Tous Mobilisés et Acteurs

Deux rendez-vous importants sont au programme de l'association APF France handicap.

En 2023, nous fêtons les 90 ans de notre mouvement et, pour mettre en lumière cet anniversaire, Han'dizou donne la parole à des militants et adhérents.

Vous pourrez lire leurs témoignages et retrouver les principaux événements permettant de retracer l'histoire et l'évolution de ce service qui continue aujourd'hui encore de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille, en Ille-et-Vilaine comme partout en France.

Le Congrès de Reims a eu lieu les 24 et 25 juin et le Territoire Bretagne Sud-Est (Délégations 35 et 56) s'est mobilisé pour y participer. Le compte rendu, accompagné de quelques photos souvenirs, vous sera présenté à notre retour en Bretagne.

La Délégation ne manque pas de se mobiliser. Ainsi, à l'occasion de la semaine du handicap organisée par la Ville de Rennes en septembre prochain, une expo photos, réalisée en partenariat avec l'association « Révélateur », permettra de découvrir des talents d'artistes. Sans oublier l'agenda de nos activités de loisirs ou de sensibilisation que vous pouvez toujours consulter ou demander à la Délégation.

<https://apf-francehandicap35.org/xlagenda/>

Comme vous le voyez, nous sommes tous mobilisés et acteurs avant de penser à nos projets de vacances d'été où chacun aura en tête de belles aventures à partager !

Patrick AUBRY représentant départemental

SOMMAIRE

Page 1 Edito

Pages 2 à 4 Actualités nationales

Aidants, Aides à domicile
Conférence Nationale du Handicap

Pages 5 et 6 Infos APF France handicap

Handi-droits, Observatoire des droits

Page 7 et 8 Infos territoriales

Handidonnées,
Journalisme et ateliers créatifs à Dinan
Trambus
Bilan MDPH

Micro-trottoir APF France handicap

Page 9 à 14 Infos Délégation

Mouvements de personnel à la Délégation, départ d'Audrey, arrivée de Déborah

Page 10 et 11 Portrait de Catherine Poulain

Action au Pied du Mur
8ème Rencontre du Groupe Entraide Polio Ouest (EPO)

Permanence des élus
Activités, atelier pâtisserie,
Café citoyen

Braderies

Page 15 Culture

Du côté des livres

Page 16 Culture et Sports

Jeu des 8 familles
Objectif Everest, Fabienne Sicot

Pages 18 à 19 Sports

Jeux paralympiques 2024
Parasport
Handilympiades
Roland Garros, Tennis fauteuil

9 millions de proches aidants

En février 2023, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) a publié une estimation du nombre de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie : une personne sur sept de 15 ans ou plus (près de 8 millions de personnes) est atteinte d'une limitation sensorielle, physique ou cognitive sévère, ou bien d'une forte restriction plus globale dans les activités de la vie quotidienne.

En parallèle, la DREES a publié une autre étude dénombrant plus de 9 millions d'aidants en France. Ces personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie, que cette personne vive dans le même logement ou ailleurs, que ce soit pour les activités de la vie quotidienne, un soutien moral ou bien financier.

500 000 mineurs de 15 ans ou plus (un jeune sur vingt) et une personne sur quatre dans la tranche des 55-65 ans sont proches aidants.

Les aides et les droits des aidants familiaux

"Trop souvent, le proche aidant est épuisé. Son travail doit être reconnu. C'est à l'Etat de prendre en charge les personnes en situation de handicap"



Vendredi 17 mars 2023 : 1ère journée nationale des aides à domicile

A l'occasion de la journée nationale des aides à domicile, le gouvernement a souhaité « remercier les 600 000 professionnels de l'aide à domicile pour leur engagement et mettre en valeur leur place essentielle ».

Les aides à domicile sont un maillon indispensable de la vie quotidienne des plus fragiles, leur permettant de vivre chez eux le plus longtemps possible. Leur mobilisation pendant la crise Covid ou lors des épisodes de canicule ont rappelé leur importance. Outre la campagne de communication destinée à



mieux faire connaître ces professionnels, le gouvernement a également exposé son projet d'actions en faveur de ce secteur d'activité : amélioration des rémunérations et des conditions de travail, meilleure prise en charge des frais de déplacement,



temps dédié au lien social à partir de 2024, développement de la formation en alternance, création de 10 000 postes supplémentaires...

Ces efforts ne seront pas de trop pour faire face à la situation actuelle où un poste sur 5 reste non pourvu.

Pour APF France handicap, on est loin du compte.

APF France handicap est parfaitement d'accord pour valoriser le métier d'aide à domicile et reconnaître l'engagement indispensable de ces femmes et de ces hommes, saluant l'engagement de celles et ceux qui s'investissent sans relâche auprès des personnes afin de leur permettre de se maintenir et de vivre dignement à domicile.

Mais l'association dénonce l'absence de réponses à la hauteur des graves difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap, mises en danger du fait des problèmes de ce secteur.

Pénurie de professionnels, personnes en situation de handicap sans solution, offre de service d'aide humaine au bord de l'implosion, manque de formation et de qualification... la liste est longue !

Les répercussions sont importantes sur la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, leur participation sociale et également sur leurs familles. Et il est inacceptable de considérer que la solidarité familiale puisse se substituer à la solidarité nationale.

Face à ce constat accablant, APF France handicap demande au gouvernement de mettre en place de façon urgente un « plan Marshall » :



- en renforçant l'attractivité des métiers de l'aide humaine, notamment en matière de rémunération,
- en augmentant les tarifs des services d'aide humaine, sans reste à charge financier pour les usagers,
- en développant le nombre de places des Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD),
- en renforçant le droit à compensation, notamment sur le volet aide humaine,
- en ouvrant la réflexion pour aboutir à une évolution du dispositif de l'aide humaine et des soins à domicile permettant une offre de service accessible dans tous les territoires.

Il est temps d'agir ! Les personnes en situation de handicap ne vont pas se satisfaire

d'une campagne de communication gouvernementale. Elles attendent des actes, d'urgence, afin de pouvoir vivre dignement.

Témoignages :

« Je suis levée à 11 h et couchée à 18 h ».

« Je n'ai personne pour le week-end, mes amis doivent venir m'aider en urgence ».

« Je ne vais pas pouvoir continuer à vivre à mon domicile et je vais devoir habiter dans un foyer ».

Théâtre miroir

Une après-midi consacrée aux relations entre aidants familiaux et aidants professionnels

Récemment, le service APF France handicap du SAMS* 35 a participé à l'organisation d'une après-midi animée par le « théâtre miroir » sur le thème des relations (parfois orageuses) entre aidants familiaux et aidants professionnels.



Ce dispositif d'une durée de 2 heures propose 4 sketches d'une dizaine de minutes, entrecoupés de débats sur les sujets sensibles abordés. Le public (une quarantaine de personnes)

a réagi, rebondi et témoigné de ses ressentis et de son vécu, ce qui a permis d'esquisser des solutions de façon participative.

*Service d'Accompagnement Médico-Social



Conférence Nationale du Handicap (CNH) le 26 avril 2023



Intervenant peu après la condamnation de la France par le Comité Européen des Droits Sociaux, notamment sur les sujets de l'accessibilité et de l'accès aux aides financières, la CNH s'est tenue dans un contexte morose : dénonçant le manque de dialogue et d'ambition, le Collectif Handicaps a décidé de boycotter cette rencontre, ce qui n'a pas empêché le gouvernement de dérouler un long catalogue de mesures en faveur des personnes en situation de handicap, et parmi celles-ci, quelques propositions paraissant intéressantes et novatrices :

- les usagers-travailleurs en Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) pourraient devenir bénéficiaires du droit commun en matière d'assurance chômage, de liberté syndicale et de représentation, et leur rémunération pourrait être relevée ;
- les fauteuils roulants bénéficieraient d'une meilleure prise en charge : il est question d'un remboursement à 100 % dans le cadre du 100 % santé qui existe déjà pour les lunettes ou les appareils dentaires. Si tel est le cas, cela pourrait entraîner une offre restreinte à quelques modèles par catégorie et il est probable que les équipements complémentaires nécessaires en fonction de l'usage et des pathologies n'entrent que très partiellement dans cette offre ;
- la création de « 50 000 nouvelles solutions » pour les enfants et adultes est envisagée : places en établissement ou autres dispositifs.

Des déceptions se sont exprimées du côté des associations :

- aucune extension ni revalorisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : pas d'engagement concernant les activités ménagères, pas de révision des tarifs fixés en 2006.

Faute de réelle compensation des conséquences du handicap, l'autonomie de vie des personnes est remise en question ;

- autre déception : l'accessibilité. Le gouvernement a refusé d'engager une politique de sanction. Reste la promesse d'engager des budgets importants (300 millions € par an) pour accompagner la mise en accessibilité des gares et des établissements recevant du public. Mais il ne s'agit là que d'une promesse. On attend la mise en œuvre.

Le sujet de l'éducation a donné lieu à un certain



nombre d'ouvertures qui demandent à être concrétisées et dont on ne mesure pas exactement les conséquences, en particulier sur :

- la transformation des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) en Pôles d'appui avec un enseignant spécialisé, référent handicap pour ses collègues ;
- l'absorption des AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) et des Assistants D'Éducation (AED) dans un corps unique « d'accompagnants à la réussite éducative ». Fin de l'ambition de créer un véritable métier de l'accompagnement des élèves handicapés ?
- le développement du rapprochement des établissements scolaires avec les établissements médico-sociaux : Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS) et expérimentation d'IME (Instituts Médico-Éducatifs) dans les écoles.

Cette nouvelle organisation ne précise pas le rôle de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) dans la mobilisation des accompagnants de la réussite éducative : l'Éducation nationale sera-t-elle à la fois dans le rôle du prescripteur et dans celui de la mise en œuvre ? Les familles auront-elles encore leur mot à dire ?

Handi-Droits en bref

Handi-Droits permet d'avoir un accès facilité aux droits, en mettant à disposition des adhérents d'APF France handicap un **site dédié** pour répondre à leurs questions en lien avec le handicap et les accompagner dans leurs démarches :

<https://www.apf-francehandicap.org/handi-droits>.

Ce dispositif s'appuie sur une plateforme en ligne et sur un réseau de 300 référents territoriaux formés à



la défense des droits dans de nombreux domaines : aides sociales, allocations/prestations MDPH, assurances, assurance maladie, assurance vieillesse, cartes, discrimination, logement, emploi/travail, indemnisation, invalidité,

protection des personnes, santé, scolarité, transport.

Depuis sa création en septembre 2020, plus de 5 000 demandes ont été recensées et traitées partout en France.

Observatoire des droits



APF France handicap publie la seconde édition de son Observatoire des droits, fruit de l'analyse de plus de 5 000 demandes recueillies via son dispositif Handi-Droits. Principal enseignement : les personnes en situation de handi-

cap et leurs familles se heurtent toujours à un manque d'information, à des démarches administratives complexes, à des droits bafoués et à de graves cas de discrimination. Face à cette complexité, l'accompagnement juridique reste primordial, c'est ce qui ressort des différentes sollicitations ainsi mises en lumière.

AAH : de nombreuses inquiétudes

- Aucune mise en place d'un simulateur pour le calcul des ressources de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales).
- Aucune amélioration quant à la lisibilité des décisions des CAF (Caisse d'Allocations Familiales) auprès des allocataires. Néanmoins, la CAF a modifié son site pour un accès facilité à des informations plus lisibles.

Retraite et vieillesse : un déficit d'information

- Aucune amélioration n'est constatée.

- Toujours pas d'outil de simulation en ligne précis et pédagogique pour les personnes en situation de handicap ou en inaptitude, afin d'évaluer leurs droits et le montant de leur pension de retraite.

Compensation : des plans d'aide revus à la baisse et de grandes inégalités entre les plans de compensation délivrés par les différentes MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées)

- Poursuite de la baisse des plans d'aide notamment d'aide humaine.
- Tous les demandeurs n'ont pas la garantie de bénéficier d'une évaluation complète et fine de leurs besoins, via une visite à domicile d'une équipe pluridisciplinaire et un entretien visant à recenser la totalité des besoins de compensation (aide humaine, aménagement du logement, aménagement du véhicule...).
- Aucune amélioration constatée concernant les inégalités territoriales d'accès aux droits entre les départements : APF France handicap a interpellé la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) à ce sujet. Aucune réponse n'a été obtenue à ce jour.

Financement de son fauteuil roulant : une préoccupation récurrente

- Aucune amélioration constatée : une réforme de la liste des produits et prestations est en cours. APF France handicap en attend une amélioration des prises en charge financières par la Sécurité sociale, sans reste à charge des fauteuils roulants.

Observatoire des droits (suite)

Accès aux soins : trop de refus de soins discriminatoires et une carence croissante de professionnels médicaux sur l'ensemble du territoire

Accessibilité : stationnement et logement au cœur des problématiques rencontrées

- Stationnement : illisibilité des dispositifs et problème d'automatisation des contrôles. On constate une dégradation de la situation au regard des nombreux témoignages de personnes en situation de handicap verbalisées illégalement.
- Mise en accessibilité des logements : trop grande méconnaissance de la part des bailleurs privés et sociaux.
- Les communes et inter-communes de plus de 5 000 habitants doivent respecter leurs obligations et organiser un système effectif de recensement de l'offre de logements accessibles.

Scolarité : un non-respect fréquent des orientations relatives aux besoins de l'enfant

- Pas d'amélioration des conditions d'accueil des élèves en situation de handicap.
- Remise en question de l'école inclusive, ce qui est inacceptable.

Emploi : des préjugés au harcèlement

- Grande méconnaissance de l'obligation d'aménagement du poste de travail dans le milieu professionnel, ce qui constitue une discrimination dans l'emploi comme évoqué par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU.
- Nécessité de mettre en place des mesures (supports accessibles) pour sensibiliser l'ensemble des employeurs et des salariés au phénomène de harcèlement, afin de créer un environnement

permettant de dénoncer les actes de violence et de harcèlement et d'y remédier.

- Nécessité de diffuser une information large dans la sphère professionnelle sur le rôle du Défenseur des droits en matière de lutte contre les discriminations.

Invalidité : un dispositif complexe pour les fonctionnaires

- Nécessité d'organiser des entretiens systématiques d'information à l'intention des fonctionnaires : présentation des différents dispositifs existants en cas d'invalidité, transmission de l'information relative aux droits en matière d'invalidité, mise en contact avec le référent handicap et les représentants du personnel.

Les obstacles rencontrés quotidiennement par les personnes en situation de handicap et leurs familles persistent ; certaines situations s'aggravent. La complexité des démarches administratives se révèle être un frein pour une réelle application des droits. Il est impératif que les intentions politiques évoluent et se renforcent pour pallier cette lacune. Avec ce rapport, APF France handicap entend intensifier ses relations avec les administrations, notamment avec la CNAF (allocations familiales) et la CNAV (assurance vieillesse) et poursuivre sa collaboration avec l'Assurance maladie et les Préfets. Pour une réelle effectivité des droits, l'association travaille régulièrement avec la Défenseure des droits. Il est urgent de passer du constat aux solutions.



Panorama des données sur le handicap sur le site Handidonnées



Le CREA (Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée) et l'ARS (Agence Régionale de Santé) mettent à disposition un ensemble de statistiques qui permettent de mieux connaître les publics en situation de handicap et l'offre d'accompagnement proposée en Bretagne. Ces indicateurs sont présentés sous forme de tableaux, graphiques ou cartes. Ils sont régulièrement mis à jour.



Handidonnées propose également des publications thématiques : scolarisation, emploi, et bientôt, hébergement et habitat des personnes en situation de handicap.

À Dinan, les résidents de la MAS sont aussi journalistes !

Parler de handicap... mais pas que



Des résidents de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « les Chants d'Éole » ont fait paraître le premier numéro de leur journal « Tous Citoyens » grâce aux financements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Accompagnés par une journaliste professionnelle, Élodie Auffray, les apprentis journalistes ont mené leurs enquêtes auprès du

maire et des habitants, à la SPA, etc. Ils ont également profité de ses conseils pour l'écriture des articles et la mise en page. Il n'y avait plus alors qu'à assurer la distribution en dehors des murs de la MAS. A chaque étape, l'accueil a été favorable et on parle maintenant de la préparation du deuxième numéro.

Distribuer le journal hors les murs

Le journal, imprimé en grand format et dont la police d'écriture est volontairement grossie, se veut inclusif et à la portée de tous. Il a déjà été donné au cinéma et on espère le mettre à disposition des habitants dans les lieux de passage comme la mairie ou les centres commerciaux.

Handicap : des ateliers créatifs dans la région sud de Dinan

L'association Fabrik & Partages propose des ateliers de loisirs créatifs dans les communes du sud de Dinan. Cette association a été créée à l'initiative d'une infirmière travaillant en IME (Institut Médico-Éducatif).

Le premier atelier proposait une activité sur l'art floral. L'association compte diversifier son offre en recrutant des artisans créateurs, rémunérés, pour proposer des ateliers différents. Elle s'appuie sur deux animatrices déjà engagées dans cette aventure : une tapissière d'ameublement et une créatrice de bijoux. L'ob-



jectif est de proposer un atelier dans chacune des 28 communes visées, une fois par mois. L'association espère obtenir le soutien de Dinan Agglomération et de la Région pour pouvoir réduire le montant des frais d'inscription.

Contact Chrystelle Fourage : tél. 06 79 95 86 49 - fabriketpartages@gmail.com

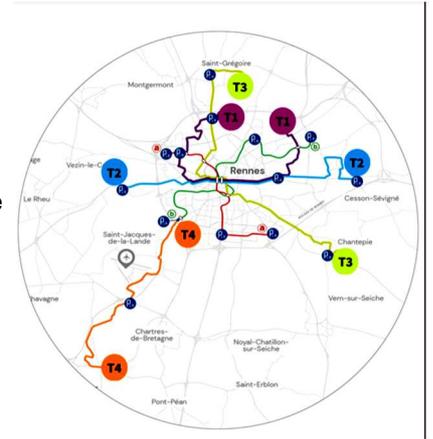
Tram bus



Dans la métropole rennaise, 4 lignes de « trambus » vont progressivement être mises en service à partir de 2027.

Il s'agit de bus électriques qui circulent sur une voie réservée, à la façon d'un tram. Leur déplacement n'étant pas gêné par la circulation automobile, leur passage est plus régulier, d'autant qu'ils ont la

priorité lorsqu'ils arrivent aux carrefours et aux feux. Ils circulent sur une plus grande amplitude horaire que les bus et à une fréquence élevée, avec un passage toutes les 4 à 8 minutes.



Accessibilité des lieux publics micro-trottoir APF France handicap

APF France handicap œuvre depuis 90 ans pour que l'ensemble de la population puisse accéder à tous les lieux recevant du public. La Délégation d'APF France handicap du Morbihan a réalisé un micro-trottoir dans les rues de Lorient et a invité les personnes interrogées à s'exprimer sur le niveau d'accessibilité globale de la ville. Les constats portés par ces personnes ont mis en avant des problématiques relatives à l'accessibilité et révélé les enjeux sociaux sur lesquels ils s'appuient.



Lien Podcast : <https://www.youtube.com/watch?>

L'activité de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)



En 2022, la MDPH 35 n'est pas parvenue à résorber son retard dans le délai de traitement des dossiers. On est bien loin du délai moyen observé au niveau national (4,7 mois) :

- délai global de traitement : 10 mois
- délai de traitement des dossiers adultes : 11 mois
- délai des demandes relatives à

l'AAH (Allocation Adulte Handicapée) : 12 mois.

Les mesures adoptées depuis le début de l'année 2023, sembleraient vouloir porter leurs fruits : la MDPH 35 serait en train de résorber son retard ; le délai de traitement aurait diminué de deux mois sur la première partie de l'année.

Pour les autres critères d'observation, on ne dispose pas forcément des déclinaisons départementales de ce qui est observé au niveau national. On se contentera

donc des moyennes nationales où, par exemple, le taux d'accord avec la demande formulée par les usagers est en moyenne de 79 % ; entre 2015 et 2021, ce taux d'accord moyen a augmenté de 7 points, passant de 72 % à 79 %. De façon plus détaillée, les taux d'accord diffèrent significativement selon les prestations. Par exemple le taux d'accord pour les demandes de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) est seulement de 49 %.

Voile accessible à Trébeurden

L'EVT, École de Voile de Trébeurden, dispose de dériveurs conçus pour accueillir des personnes à mobilité réduite aux côtés du moniteur. Une potence permet le transfert à bord des personnes en situation de handicap.



Départ d'Audrey, volontaire en contrat civique

Bonjour à toutes et à tous,

Mon expérience à la Délégation se termine. Je suis très contente d'avoir réalisé mon service civique à vos côtés. C'est avec le sourire que vous m'avez tous accueillie et c'est avec toute votre énergie positive que je pars.

Durant ce service civique, j'ai pu découvrir les actions menées au sein de la Délégation et j'ai pris plaisir à participer avec vous aux activités, au repas de Noël, aux handilympiades et à vous rendre service à tous, bénévoles, salariés, stagiaires et adhérents.

Je garde des bons souvenirs de tout ce que j'ai pu faire.

Mes prochaines aventures pour cet été sont de participer à des séjours adaptés et continuer mon apprentissage de la langue des signes française ; puis j'espère intégrer une formation d'éducatrice spécialisée en septembre.



Merci à tous pour tout ce que vous m'avez appris et pour votre bienveillance.

Je vous souhaite une bonne continuation et vous laisse avec cette belle expression :

"Un sourire est souvent l'essentiel. On est payé par un sourire. On est récompensé par un sourire." *Antoine de Saint-Exupéry*

Kenavo

Audrey

Souvenirs du bord de mer à Combrit la veille des Handilympiades

Arrivée de Déborah, nouvelle Assistante territoriale



J'ai été à la Croix Rouge pendant 5 ans. Je suis passée par la Croix Rouge italienne où j'ai travaillé, en centres

spécialisés, auprès de personnes atteintes d'Alzheimer et d'autres handicaps.

A mon retour en France j'ai été formatrice en premiers secours à Paris.

Ensuite en pleine période COVID, entre deux confinements, je suis revenue à Rennes à la direction territoriale Croix Rouge du 35.

J'ai été coordinatrice de la cellule COVID en lien avec la préfecture, puis cette cellule a été transformée en antenne d'accueil de réfugiés Ukrainiens au début du conflit avec la Russie.

Puis j'ai pris un temps de pause en redevenant bénévole pour les

formations aux premiers secours, et en recherchant un nouvel emploi. J'ai répondu à une annonce de l'APF, et j'ai été embauchée comme Assistante territoriale avec une affectation répartie entre le 35 et 56 (4/5 sur Rennes, et en moyenne 1j par semaine à la Délégation de Vannes).

J'ai commencé mi avril 2023

1. Deux premiers mois de formation et d'introduction pour prise en main des sujets.
2. Premières visites aux CAPFD (Conseil APF de Département) à Lanester. et à Rennes.
3. Beaucoup de sujets à prendre en main !

Le contexte est particulier, je remplace Catherine dédiée à la Délégation 35 depuis plus de 40 ans ! J'ai beaucoup de choses à apprendre, et je vais essayer de créer une présence sur Vannes pour contribuer à développer l'interface 35-56 et dynamiser les liens.

Pour ma part, les enjeux sur le 35 sont différents que ceux sur le 56. Ici je dois reprendre la continuité de Catherine qui a eu un impact important sur la Délégation du 35 pendant plus de 40 ans. Les débuts n'ont pas été simples car il y a eu beaucoup de choses à reprendre à la volée mais je prends mes marques petit à petit.

Je suis reconnaissante de l'accueil que j'ai eu de la part des bénévoles, des adhérents et des collègues du 35 dont Franck qui a été un appui important dans cette prise de poste et qui m'a aidée à prendre en main les différents aspects de la Délégation. J'ai aujourd'hui encore beaucoup de choses à apprendre au contact des adhérents, des bénévoles et des collègues.

Bien à vous,
Déborah

Catherine Poulain , départ d'une figure de la Délégation 35



acteurs de l'équipe des salariés s'adaptent et apprivoisent tous ensemble cette nouvelle organisation.

Voilà un peu d'histoire .

Revenons à toi, Catherine, tous ceux qui ont croisé ta route pourraient ce soir te témoigner une certaine gratitude. Toujours disponible pour chacun d'entre nous ; toujours à l'écoute de tous et

Et tout cela, sans oublier le temps dont tu avais besoin pour assurer tes tâches administratives, le suivi des nouveaux bénévoles et l'organisation de chaque braderie.

En fait Catherine, tu t'occupais à la Délégation de beaucoup de tâches à la fois et tu aurais pu jouer au jeu Fort Boyard car tu détenais toutes les clefs de la Délégation .

Tout le monde, ce soir, au moment de ton départ en retraite, te remercie pour ton travail à nos côtés, en particulier Cécile et Marie-Christine et toute l'équipe des salariés et tous les acteurs du territoire qui appréciaient de collaborer avec toi Catherine.

Chère Catherine,

Eh oui, l'heure de la retraite a sonné pour toi après 43 ans de travail à APF France handicap !

Tu as débuté comme comptable à la Délégation 35 et très vite l'association a proposé une nouvelle organisation ; ainsi est né le territoire 35-56 ; il a fallu que les

toujours prête à répondre à nos questions et à nos demandes variées et spécifiques, Catherine, disons-le, ce n'était pas toujours pour toi un long fleuve tranquille. Avec ta bonne humeur, tu savais t'adapter à chacun d'entre nous quand nous frappions à la porte de ton bureau pour te saluer ou pour te présenter une nouvelle demande.

Bonne retraite !

Patrick Aubry

Représentant départemental



Voilà Catherine POULAIN est partie en retraite, après 43 années passées à l'APF 35, au service des Adhérents, de la coordination des équipes bénévoles, ad puis gérer les dossiers APF Evénement, du domaine des Ressources, sans oublier la comptabilité. Content d'avoir fait équipe avec Catherine mais au bout de 30 ans le divorce professionnel a eu lieu le 31 mars 2023 (à l'amiable devant un verre) bonne route la meilleure. Franck



Catherine Poulain , départ d'une figure de la Délégation 35



Il y a 25 ans j'ai eu le plaisir de faire la connaissance de Catherine - j'ai apprécié sa gentillesse, son professionnalisme, sa discrétion, son efficacité, son dynamisme et sa disponibilité à écouter et résoudre tous nos petits problèmes. Catherine avait toujours une solution. Elle va beaucoup manquer à l'AFP. Je lui souhaite une très bonne retraite oh combien méritée et la remercie pour cette agréable soirée de départ. Joëlle Seven.

"Une vie professionnelle consacrée aux personnes en situation de handicap afin d'aplanir les petits et grands soucis... Un pilier de la Délégation qui aura laissé son empreinte.
« Bonnes vacances Catherine »

Mélanie Renard

Nadine Rousseau

Bénévole à l'AFP France handicap depuis quelques années, j'ai eu maintes occasions de croiser Catherine pour différentes demandes : papiers, photocopies, organisation de la maderie... ou simplement partager un repas, un café. Catherine est une personne toujours souriante, accueillante, prévenante, attentionnée et respectueuse (mais quels sont ses défauts ??) en un mot une personne pétillante et dont la maxime serait : "s'il n'y a pas de solution, c'est qu'il n'y a pas de problème !!"
Comme les bénévoles du stand vainelle, je suis heureuse de l'avoir connue et espère continuer à partager de bons moments avec elle.

Je suis arrivée en 2007 à la Délégation et elle a été tout de suite là pour m'accueillir et répondre à mes questions. Son ancienneté professionnelle faisait d'elle "la sage" de la Délégation. Dès qu'on voulait avoir des infos sur un adhérent, Catherine avait une anecdote à nous raconter. Dommage qu'elle n'ait pas écrit ses mémoires.

Stéphanie



Mettons l'État au pied du mur !



En 2005, la loi du 11 février affirmait le principe de l'accessibilité pour toutes et tous. Elle fixait un délai de 10 ans pour rendre la France accessible.

Aujourd'hui, près de 20 ans plus tard, le compte n'y est toujours pas. L'inaccessibilité exclut les personnes en situation de handicap de l'éducation, la culture, la santé, l'emploi, la vie sociale, la citoyenneté.

Le handicap reste le premier motif de discrimination en France selon la Défenseure des droits. D'ailleurs, le Conseil de l'Europe a récemment dénoncé la violation des droits des personnes handicapées par l'État français, suite à une réclamation collective portée par APF France handicap et d'autres associations.

C'est pourquoi, à l'occasion de son 90ème anniversaire, APF France handicap s'est mobilisée pour dénoncer l'inaction de l'État en matière d'accessibilité.



En Ille-et-Vilaine, tout a commencé le mardi 25 avril par une opération de collage d'affiches revendicatives sur les panneaux publicitaires, les murs des bâtiments publics, les Abribus et les transformateurs, par quatre équipes qui ont quadrillé le centre de Rennes. Cette action a couvert un ensemble d'espaces et de lieux très fréquentés, permettant de rendre visible tout ce qu'il reste à faire en matière d'accessibilité et de réaffirmer la présence de l'association et sa détermination à promouvoir et défendre le droit des personnes. Cette action militante rappelle que nous avons tous la possibilité de faire bouger les lignes.

Cette opération a été un véritable succès : il n'y a bientôt plus eu d'affiches à coller !

Ce moment inoubliable et très fort a ravivé la volonté d'agir ensemble et de poursuivre ce type d'actions.

Après le collage, une projection a eu lieu place du Parlement à Rennes, en présence de la presse et d'une quinzaine d'acteurs d'APF France handicap.

Quand les lieux ne sont pas accessibles, ce sont à nos droits que nous n'avons pas accès.



AU PIED DU MUR

RENNES le 25 Avril 2023



Groupe Entraide Polio Ouest (EPO)

Succès de la 8ème Rencontre interrégionale Poliomyélite d'Hier et Complications d'Aujourd'hui du Groupe Entraide Polio Ouest

Jeudi 8 juin, 40 membres du groupe d'Entraide Polio Ouest (EPO) s'étaient donné rendez-vous à Saint Grégoire.

Au programme cette année, outre les précieuses informations pratiques, médicales et administratives, notamment la création du réseau de médecins de la région Grand Ouest accueillant des patients ayant des séquelles de poliomyélite et les documents destinés à l'information des médecins traitants sur le suivi de la maladie, les membres du groupe ont particulièrement apprécié l'intervention du Docteur Geffrier, chirurgien orthopédiste au CHU de Rennes, spécialisé dans le traitement des séquelles neurologiques dont celles de la poliomyélite.

Une belle journée de rencontre riche d'informations.

Contact

Tél : 02 99 84 26 66

mail: dd35@apf.asso.fr



Rendez-vous avec les élus du Conseil APF du département 35

En mars dernier, les élus du CAPFD ont organisé des permanences dans les locaux de la Délégation, avec pour objectif de faire connaissance et d'échanger avec les adhérents sur les besoins et attentes, lors de leur venue aux activités.

Retour et témoignage sur ces moments :

« Patrick, votre représentant départemental, et moi-même, sa suppléante, avons eu la chance d'assister aux activités proposées par la Délégation, dans le cadre de la première semaine de permanence des élus. »

Jeudi après-midi (9 mars), c'était répétition de la chorale et nous avons pu réviser les classiques de la chanson française en toute simplicité.

Vendredi après-midi (10 mars), nous nous sommes mêlés aux participants de l'activité sarbacane et boccia à la salle Ory. Nous avons eu droit à une petite initiation dans un esprit de camaraderie. Et nous avons assisté à l'une des plus belles manches d'un pratiquant de longue date, qui a fait l'un de ses meilleurs scores ce jour-là.

Ça nous a tous bluffés !

Merci à Éric et à l'ensemble des choristes, merci aussi aux sportifs encouragés par Pierre-Jean et Jacques !

"Faire connaissance en faisant partager à l'autre ce que l'on aime faire."

Merci aux adhérents et aux bénévoles pour cette première semaine de permanence des élus plutôt chouette !!

Stéphanie



Chorale

Jeux de société



Boccia



Activités de la Délégation

Atelier pâtisserie... ça sent bon, le mardi, à la Délégation !

La pâtisserie est avant tout un moment de plaisir en petit comité de 8. Chacun met la main à la pâte et participe à sa manière. Tous nos sens sont en éveil. Cet atelier est un parfait moyen de passer du bon temps, de partager des recettes, mais aussi d'en inventer, c'est un lieu d'échanges en toute simplicité.



Magali

Café citoyen sur le thème

‘Vivre ensemble, est-ce une richesse ou une entrave à notre liberté et à notre développement personnel?’

Ce thème a été proposé dans le contexte proche de la pandémie du Covid 19 où des mesures contraignantes ont été prises au nom d'un intérêt commun argumenté ou affiché par les autorités sanitaires et politiques.

Au fur et à mesure de l'évolution humaine, l'être humain a dû s'organiser pour vivre en collectivité. Seul, on ne peut pas assurer tous ses besoins, on a besoin des uns et des autres, de rencontrer d'autres personnes. Vivre ensemble nécessite d'édicter un certain nombre de règles ou de lois pour permettre une certaine harmonie et pour vivre le plus en paix possible.

Vivre ensemble est également une richesse, on se nourrit des différences des autres personnes (exemple les migrations de personnes d'origine étrangère de cultures parfois différentes).

On est plus fort à plusieurs et ensemble que tout seul, et en étant ensemble on peut se faire des ami(e)s, c'est mieux que rester seul(e)...

Mais on peut avoir besoin d'espace(s) ou de moment(s) seul(e) pour "souffler", se reposer, lire, prendre de la distance, s'isoler temporairement pour mieux revenir vers les autres (notamment après une période de "tension" avec les autres).

En société, vivre ensemble est donc une richesse mais n'est possible que grâce à un équilibre entre liberté individuelle, collective et des règles ou lois pour préserver un bien vivre ensemble avec le minimum de conflit possible, chacun devant accepter de restreindre un peu son intérêt personnel si celui-ci représente une menace pour l'autre, dans le



respect de l'adage qui dit que **"la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres"** (ou selon un

article des droits de l'homme : "la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui").

Opération ressources, les braderies

La braderie du dimanche 19 mars 2023 a été un franc succès. Nous avons collecté : 12 543,73€ qui hisse cette braderie parmi les meilleures. Nous sommes d'autant plus satisfaits de ce résultat que le contexte était incertain en raison des manifestations qui se profilaient. Si ce chiffre est si haut c'est probablement grâce à deux efforts menés conjointement par les équipes :

- ✦ sur un tri plus précis
- ✦ sur les prix qui sont plus élevés.

La braderie du 18 juin a été moins fréquentée, les pluies d'orage, la période plus propice aux sorties extérieures à Rennes, peuvent expliquer un public très clairsemé.

La collecte s'élève à 6823,86€

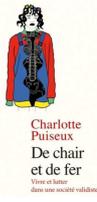


Grâce à ces opérations ressources locales, nos adhérents bénéficient d'activités et de sorties qui contribuent à la rupture de l'isolement pour nombre d'entre eux.

Nous remercions chaleureusement celles et ceux qui sont venus nombreux afin d'acheter bijoux, vêtements, vaisselle, livres... proposés à la braderie .

Un grand merci à l'équipe de bénévoles pour son énergie et sa mobilisation !

Du côté des livres



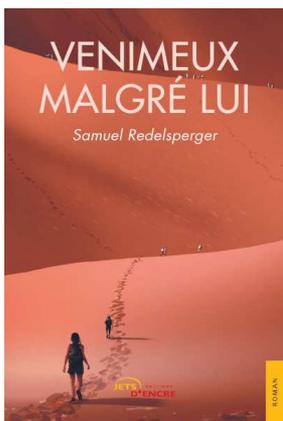
De chair et de fer

Charlotte Puiseux, psychologue et docteure en philosophie, raconte son parcours de femme handicapée marqué par les discriminations. Elle décrypte le système idéologique qui soutient ces violences, le validisme, et invite à penser le handicap comme une force de proposition d'un autre rapport au monde et aux autres.

Elle explique que le validisme repose sur le fait que les corps désignés valides sont considérés comme ayant plus de valeur que les corps désignés handicapés. Or, les critères déterminant qu'un individu est valide ou non sont définis par une société donnée, à un moment donné. De nombreuses personnes en situation de handicap ont intériorisé le validisme de la société où elles se sont construites, finissant par croire normales les exclusions dont elles sont victimes. Mais « plus que nos corps et nos esprits, ce sont les structures sociales qui entravent nos vies... Nous, les personnes handicapées, pouvons nous réapproprier l'histoire et faire de nos identités des outils de lutte et des sources de fierté ».

Autobiographique, le récit et le vécu de l'autrice permettent une réflexion globale sur le sujet du handicap en France.

Editions La Découverte 17 €.



Venimeux malgré lui

Vivant avec sa mère en Espagne depuis de nombreuses années, Akram retrouve son père en Algérie, il en a res-

senti le besoin après 18 ans de séparation. Les voilà partis tous deux à une vente de chameaux, une longue route de retrouvailles. Sauf que dans le désert, Akram entre dans une tente vide où il heurte et brise un masque malé-

fique qui était accroché là. Frappé d'un mauvais sort, il se transforme en vipère à cornes, et devient particulièrement venimeux et dangereux. Comment vivra-t-il cette autre vie subie, quelles victimes fera-t-il ?

Avec cette histoire originale qui se lit d'un trait, Samuel Redelsperger publie son premier roman fantastique pour lequel il a beaucoup puisé dans sa vie personnelle (sa peur des serpents, une grand-mère originaire d'Algérie, pays où il situe cette histoire, son goût pour les univers magiques). Âgé de 35 ans, l'auteur vit pleinement son indépendance malgré

La princesse qui se prenait les pieds dans tous les tapis

Il était une fois une princesse atteinte de sclérose en plaques et qui se prenait les pieds dans les tapis. Tel est l'argument d'un ouvrage destiné aux enfants, un duo d'histoire explicative

et de dessins illustrant la maladie et les conséquences de celle-ci. Le lecteur suit l'évolution d'une jeune femme enceinte qui met du temps à identifier la maladie et ses conséquences sur le quotidien. Elle a moins d'agilité et d'autonomie, plus de fatigue et de perte d'équilibre. Après la naissance de sa fille, elle est enfin diagnostiquée et enclenche un processus de rééducation d'entretien, et poursuit sa vie de famille heureuse. Avec des phrases simples et des images parlantes, l'autrice Gabrielle de Livron, qui vit avec la sclérose en plaques depuis 10 ans, et sa sœur Marguerite, illustratrice, s'immergent dans le monde de l'enfance pour évoquer le délicat sujet d'une maladie incurable.

La princesse qui se prenait les pieds dans tous les tapis, par Gabrielle et Marguerite de Livron, complété d'un éclairage médico-scientifique d'Emmanuelle Leray, Hygée éditions, 12 €.



son handicap (il est infirme moteur cérébral) grâce à l'aide que lui apportent les auxiliaires de vie.

Il a arrêté sa scolarité avant le bac, mais il a continué à se cultiver car il a une soif d'apprendre. Il a continué à développer ses capacités et son goût pour l'écriture qui sont apparus très tôt chez lui, notamment en fréquentant des ateliers d'écriture qui ont fini par déboucher sur cet ouvrage.

Venimeux malgré lui de Samuel Redelsperger, éditions Jets d'Encre 13.50 €.

Femmes et handicap : le Jeu des 8 familles



Inspiré du traditionnel « Jeu des 7 familles », le Jeu des 8 familles a vu le jour en mars 2022, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Il a pour but de valoriser des femmes en situation de handicap aux parcours remarquables.

À travers ce jeu ludique accessible à tous et dont les règles sont faciles à apprendre, l'ASEI (Agir, Soigner, Eduquer, Insérer) souhaite changer le regard sur le handicap et faire émerger des modèles de femmes qui ont marqué les esprits.

Le Jeu des 8 familles est mis à disposition gratuitement sur le site internet de l'association pour le grand public : https://www.asei.asso.fr/sites/default/files/Jeu_carte_telechargement.pdf

« Force est de constater qu'être femme et être en situation de handicap implique bien souvent

une double discrimination et des difficultés spécifiques, commente Olivia Lévrier, directrice générale de l'ASEI. Les discriminations liées au sexe et au handicap sont malheureusement encore et toujours d'actualité et nous devons agir pour faire évoluer les mentalités ».

Dans les années à venir, le Jeu des 8 familles devrait continuer à évoluer, notamment grâce aux idées et propositions des personnes qui souhaitent suggérer leur propre famille avec des thèmes, des métiers et des femmes qui les inspirent et qu'ils aimeraient voir apparaître dans ce jeu.

SPORTS

Objectif : Everest

Le 13 mars 2023, Fabienne Sicot, maman de 38 ans, passionnée de montagne et de haute altitude, atteinte de spondylarthrite ankylosante et de la maladie des os de verre, s'est élancée à l'assaut de l'Everest, le plus haut sommet du monde. Cet exploit a nécessité deux ans d'entraînement avec un préparateur qui s'est beaucoup renseigné sur son handicap.



Fabienne Sicot veut démontrer et prouver que chacun peut dépasser ses limites et réaliser ses rêves. Elle a gravi 7 sommets de plus de 4 000 mètres, notamment le Mont Blanc, en amont de cette expédition.

« J'aime bien répéter qu'il ne faut pas être spectateur, mais acteur de sa propre vie, s'exclame-t-elle. Je ne réalise pas encore totale-

ment ce qui m'arrive, mais je pense que chacun devrait réaliser ses rêves ». Elle veut, également, faire bouger les mentalités de ceux qui ont des préjugés sur le handicap.

« Dans la chasse aux sponsors, il y a eu beaucoup de difficultés. J'ai reçu beaucoup de messages de personnes qui ne comprennent pas ce que c'est que de vivre avec un handicap, qui estiment que c'est impossible, sans savoir. Je pense que c'est important de faire bouger ces mentalités qui pensent qu'on ne peut rien faire parce qu'on est en situation de handicap ».

Elle mettra en ligne une cagnotte pour soutenir l'INSERM, organisme de recherches médicales pour « rendre hommage aux chercheurs qui œuvrent dans l'ombre pour permettre aux malades et leurs familles de vivre à nouveau. »

Jeux Olympiques du 26 juillet au 11 août 2024

Quel accueil pour les personnes en situation de handicap ?

Le nombre de chambres accessibles et adaptées est, actuellement, de 3 500, soit 25 % du nombre de personnes en situation de handicap attendues. La billetterie est ouverte aux spectateurs qui se sont inscrits au tirage au sort de packs de places. Des places pour personnes en fauteuil roulant ou situation de handicap sont proposées au tarif normal, sans pouvoir connaître l'emplacement dans le stade ou le site de compétition. Les accompagna-

teurs paieront le même prix. Pour les demi-finales les prix varient de 65€ à 85€ pour les épreuves de badminton, tennis, boxe, etc....

Cependant, les billets

des finales ne sont pas proposés à la vente.

La billetterie devrait rapporter 1,3 milliards €, soit le 6ème du budget d'organisation pour les 16 jours de compétition.



Parasport

La Cour des comptes critique à l'égard des fédérations spécialisées

Les contrôles effectués par la Cour des comptes « ont mis en lumière, au sein des fédérations spécialisées, des fragilités auxquelles des remèdes, urgents pour certains, doivent être trouvés ».

La Cour des comptes a adressé à Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques, un référé, rendu public, demandant à ce que la Fédération Française Handisport (FFH) redresse ses comptes et renforce le parasport.

Gestion et suivi des fédérations remis en cause

La Cour des comptes se montre critique à l'égard de la gestion de ces fédérations et le peu de suivi assuré par l'État qui les subventionne à un niveau très élevé. Mais elle reconnaît que la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap nécessite du matériel adapté et davantage d'encadrement.

Action des fédérations de droit commun à évaluer

Elle recommande fortement de développer un « modèle inclusif alternatif ». Autrement dit, de veiller à ce que les fédérations sportives de droit commun respectent leurs obligations en matière de soutien au parasport et d'accueil des sportifs porteurs de handicaps. Dans ce cadre, elle verrait bien les fédérations sportives spécifiques assumer un rôle de conseil auprès de leurs homologues. Autre recommandation : la FFSA devrait, selon elle, se « structurer » et se « professionnaliser ». Ceci afin d'éviter une gestion « désorganisée » assurée par des bénévoles.

Et elle voudrait voir l'État apporter son appui, en ce sens, à la FFSA.



La FFH dans une situation financière « préoccupante »

Les raisons : une accumulation de déficits de 2014 à 2022 de 2,8 millions d'euros, la dette locative à l'égard de la Ville de Paris, la mise en redressement judiciaire de la Résidence internationale de Paris en juillet 2022, sa gestion étant à la charge de la FFH. La ministre a donné son accord pour évaluer le travail réalisé par les fédérations, mais après Paris 2024 et avant la campagne d'été suivante. Elle s'est montrée rassurante sur la situation financière de la FFH, estimant que la Résidence internationale de Paris allait retrouver une activité conséquente après le trou d'air dû à la crise sanitaire et grâce aux Jeux Olympiques.

<https://www.faire-face.fr/2023/01/26/cour-des-comptes-ffh-ffsa/>



Les Fédérations Françaises du Sport Adapté (FFSA) et Fédération Française Handisport (FFH) comptent parmi les plus subventionnées, à hauteur de 105 € par licencié pour la FFSA et 315 € pour la FFH.

Handilympiades

APF France handicap a organisé dans chaque région de France un événement sportif national : « les handilympiades »

Chaque département devait créer une équipe mixte (valide, personne en situation de handicap, bénévole, salarié, adhérent...) pour affronter les autres équipes de la région sur 4 sports : tennis de table, basket en fauteuil, boccia et escrime.

En Bretagne, les handilympiades ont eu lieu le 7 avril à Combrit (Finistère).

Le rendez-vous sur place étant prévu à 9 h, l'équipe de la Délégation 35, composée de 20 personnes, est partie la veille et a logé à Bénodet. Cette première soirée a permis aux uns et aux autres de faire connaissance et de créer une cohésion.

110 personnes étaient inscrites et se sont retrouvées le jour J, soit 6 équipes de sportifs, des bénévoles et des supporters. Des élèves en école de sport encadraient les 4 disciplines.

Une initiation était proposée aux personnes présentes, leur permettant de découvrir et d'essayer le sport de leur choix.

Bravo aux organisateurs de cette belle journée !

Notre équipe a terminé 5^e (sur 6), mais tout le monde a passé un agréable moment, fait de rencontres, de partages et de convivialité.

Je remercie sincèrement les bénévoles accompagnateurs de la Délégation qui n'ont pas compté leur temps pour que tout se passe au mieux (hébergement, aide au repas, au coucher, au lever, transport...)

Je pense sincèrement que nous devrions organiser plus souvent ce type d'événement en région.

Stéphanie Piron



Tournoi de tennis à Roland Garros – tennis-fauteuil 2023

Cette année Roland Garros a accueilli, sur terre battue, 16 joueuses et 16 joueurs de tennis fauteuil venus du monde entier (Pays Bas, Etats-Unis, Grande Bretagne, Japon, Chili, Espagne, Argentine, etc.). La Fédération Française de Tennis (FFT) a organisé une journée destinée à sensibiliser le grand public valide sur le handicap et le sport en situation de handicap et à essayer cette discipline sur des mini terrains. Une animation de tennis sourds et malentendants a eu lieu cette année avec 3 matchs d'exhibition. Le paratennis est intégré à la FFT depuis 2017 et rassemble tennis fauteuil et tennis sourds et malentendants.

Les matchs sont très impressionnants à regarder.

Les joueurs sont toujours en mouvement et regardent la balle en permanence. Ils font des demi-tours, des 8, ça roule, ça tourne, ça démarre au quart de tour, à vous donner le tournis. Les règles sont les mêmes que pour les valides excepté que la balle peut rebondir 2 fois mais il faut, quand même, qu'elle tombe la 1ère fois dans le court mais le 2ème peut être en dehors du court. Le match en double est encore plus spectaculaire que le simple. 2 joueuses (Emmanuelle Mörch et Pauline Déroulède) et 2 joueurs (Stéphane Houdet et F. Cattaneo) étaient engagés pour représenter la France.

Stéphane Houdet, triple champion paralympique a été éliminé au 1^{er} tour. Il pensait avoir tout vu en près de vingt ans de carrière, mais il a été surpris. Voici ce qu'il a dit : « Tomber du fauteuil ça m'est déjà arrivé mais tomber du fauteuil parce qu'il se casse en deux, c'est la première fois, je n'ai jamais vu ça ». Il a été également éliminé en double.

La demi finale femmes opposait les Françaises Emmanuelle Mörch et Pauline Déroulède à la Japonaise Yui Kamiji et la Sud-Africaine Kgothatso Montjane. Nos Françaises, malheureusement, se sont inclinées. Il faut savoir qu'elles ne jouent ensemble que depuis 6 mois et il faut beaucoup de temps pour s'accorder, se connaître. Elles n'ont pas démerité et on les reverra très certainement.

En ce qui concerne la finale hommes le jeune Tokido Oda, n°2 mondial (Japon) a battu Alfie Hewett (Grande Bretagne) n°1 mondial en 2 sets. Ce jeune est donc devenu, à 17 ans, le plus jeune n°1 mondial des valides et para confondus.

Ce que l'on peut déplorer, c'est que nous n'avons pas vu la remise de la coupe aux vainqueurs en tennis fauteuil. Il n'y a pas eu, non plus, en début de finales l'orchestre et les hommages faits aux petits ramasseurs de balles, aux juges de lignes, au personnel comme il y a eu pour les valides.

Que dire d'autre : Il y a eu 630 000 entrées dans le stade.

Pour ce qui est des valides, Yannick Noah qui avait gagné Roland Garros il y a 40 ans a remis la coupe à Novak Djokovic (Serbe) tombeur en finale de Casper Ruud (Norvégien) en 4 sets.

La Polonaise Iga Swiatek a remporté, pour la 3ème fois consécutive, ce tournoi devant la Tchèque Karolina Muchova et a reçu la coupe des mains de Chris Evert-Llyod, grande championne. Elle a gagné 7 fois Roland Garros.

Tokido Oda



Diede de Groot



Stéphane Houdet



La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton
35700 Rennes.
- N° tél : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Lignes

C3

44

31

Arrêt de bus Jeanne d'Arc

STATION DE NETTOYAGE

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Gratuit pour tous moyennant l'adhésion à notre association

Sur Rendez-vous les Lundis et Mardis après-midi



Délégation d'Ille-et-Vilaine
40 rue Danton, 35700 - RENNES
02.99.84.26.66 - dd.35@apf.asso.fr

DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter notre équipe locale legs et donations, sans engagement de votre part et en toute confidentialité. Appelez la Délégation 40, rue Danton à Rennes Tél : 02 99 84 26 66

ou consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

NUMEROS UTILES :

La plate-forme Handi-Droits

Posez vos questions sur vos droits ou sur vos démarches !

Tél : 02 99 84 26 66

mail: dd.35@apf.asso.fr

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00
(gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

En soutenant APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes de ne plus être seules face au handicap

BULLETIN D'ADHÉSION

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

<input type="checkbox"/>	Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €	DINQ14	€
OU	<input type="checkbox"/> Cotisation familiale* : <input type="checkbox"/> 2 personnes (40 €)	DINQ14	€
	<input type="checkbox"/> 3 personnes (45 €) <input type="checkbox"/> 4 personnes (60 €)		
	<input type="checkbox"/> 5 personnes (75 €) <input type="checkbox"/> 6 personnes (90 €)		
<i>Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.</i>			
OU	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} cotisation à l'APF pour les 18/26 ans	DINQ14	0 €
ET	<input type="checkbox"/> Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)	ANQ14	€
ET/OU	<input type="checkbox"/> J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de :		€
TOTAL de mon règlement :			€

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

NOM
PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
DATE DE NAISSANCE

Ci-joint un chèque postal ou bancaire de € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :

APF Délégation d'ILLE et VILAINE
40, Rue DANTON
35700 RENNES